

Adhésion à l'Etablissement de la Communauté de Communes « Riom Limagne et Volcans »

Délibération n° 17-57-CS

Date de la convocation : 6 juin 2017

Le Comité Syndical,

Membres présents, représentés ou ayant donné pouvoir :

- M. Patrick BAGOT (Conseil départemental du Cher)
M. Christian BARLE (SINALA de la Nièvre)
- M. Jean-François BARNIER (St-Etienne Métropole), représenté par M. Jean-Pierre BERGER
M. Fabrice BOIGARD (Conseil départemental d'Indre-et-Loire)
M. Jean-Paul BOISNEAU (Conseil départemental du Maine-et-Loire)
Mme Carole CHENUET (Conseil départemental de Saône-et-Loire)
M. Jacques CHEVTCHENKO (Tours Métropole Val de Loire)
M. Christian CHITO (Conseil départemental de l'Allier)
M. Louis DE REDON (Conseil départemental du Loir-et-Cher)
Mme Isabelle DEVAUX (Saumur Loire Développement)
M. Daniel FRECHET (Roannais Agglomération)
- M. Fabien GENET (SICALA de Saône-et-Loire), représenté par M. Georges BORDAT
Mme Christiane JODAR (Conseil départemental de la Loire), représentée par M. Sylvain DARDOULLIER
Mme Djamila KAOUES (Vierzon)
M. Didier LAVILLE (Clermont Communauté)
- M. Jean-Claude MAIRAL (SICALA de l'Allier), représenté par M. Jean-Paul BOUGEROL
M. Gabriel MAQUIN (Vichy)
M. Jean-Pierre REZÉ (SICALA d'Indre-et-Loire)
Mme Nadine RIVET (Conseil départemental de la Haute-Vienne)
Mme Nathalie ROUSSET (Conseil départemental de la Haute-Loire)
M. Rémy VIROULAUD (Limoges)
- M. Georges ASSEZAT (SICALA de la Haute-Loire) à M. Georges BORDAT
M. Christian DUMAS (Région Centre-Val de Loire) à Mme Djamila KAOUES
M. Benoit FAUCHEUX (Région Centre-Val de Loire) à M. Christian BARLE
Mme Cécile GALLIEN (SICALA de la Haute-Loire) à Mme Nathalie ROUSSET
Mme Chantal GIEN (Conseil départemental de Saône-et-Loire) à Mme Carole CHENUET
M. Jérémie LACROIX (Conseil départemental de la Loire) à M. Fabrice BOIGARD
M. Jean-Claude LEBLANC (Tours Métropole Val de Loire) à M. Jean-Pierre REZÉ
M. Pierre-Antoine LEGOUTIÈRE (Montluçon) à M. Jean-Pierre BERGER
Mme Catherine LHÉRITIER (Conseil départemental du Loir-et-Cher) à M. Louis DE REDON
M. Gabriel MAQUIN (Vichy) à M. Jacques CHEVTCHENKO
M. Bernard PALPACUER (Conseil départemental de la Lozère) à M. Jean-Paul BOISNEAU
M. Claude RIBOULET (Conseil départemental de l'Allier) à M. Christian CHITO
M. Jean-Luc RIGLET (Conseil départemental du Loiret) à M. Rémy VIROULAUD
Mme Bernadette ROCHE (Conseil départemental de l'Ardèche) à M. Sylvain DARDOULLIER
M. Bernard SAUVADE (Conseil départemental du Puy-de-Dôme) à M. Patrick BAGOT
M. Jean-Pierre TAITE (Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes) à M. Daniel FRECHET

- vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982, modifiée, relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,
- vu l'arrêté du Ministre de l'Intérieur et de la Décentralisation du 22 novembre 1983, portant constitution de l'Etablissement Public d'Aménagement de la Loire et de ses Affluents (Etablissement public Loire),
- vu les statuts, en particulier l'article 3 concernant les adhésions de membres,
- vu le règlement intérieur,
- vu la délibération n°16.01 du Conseil communautaire de « Riom Limagne et Volcans » en date du 28 mars 2017 demandant l'adhésion à l'Etablissement.

décide

Article un

D'accepter l'adhésion de la Communauté de Communes « Riom Limagne et Volcans ».

Article deux

De donner mandat au Président afin de soumettre cette décision à l'accord des collectivités membres dans les conditions précisées à l'article 3 des statuts de l'Etablissement, puis au Préfet de la Région, coordonnateur de bassin afin de prendre l'arrêté afférent.

**Le Président
de l'Etablissement public Loire**

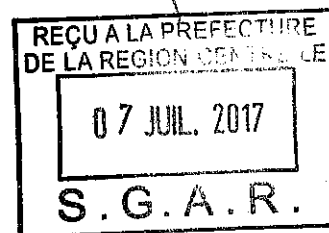
Daniel FRECHET

Date de transmission
à la préfecture : **07 JUIL. 2017**

Date d'affichage : **10 JUIL. 2017**

Certifié exécutoire :


Le directeur général des services
Jean-Claude EUDE



N° 0517